

**DEPARTEMENT DE L'ESSONNE**  
**ARRONDISSEMENT DE PALAISEAU**

**PETIT P.V. DESTINE A L 'AFFICHAGE**

**CANTON DE BIEVRES**  
**CP**

-----

**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**VILLE DE VERRIERES-LE- BUISSON**

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 13 AVRIL 2015**

-----

Le treize avril de l'an deux mille quinze à vingt heures quarante-cinq minutes, les membres du Conseil municipal se sont réunis sous la présidence de Monsieur JOLY, Maire, et sur convocation qui leur a été adressée le sept avril de l'an deux mille quinze conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. JOLY, Mme FOUCAULT, M. DOSSMANN, Mme LEGOFF, M. DELORT, Mme CHATEAU-GILLE, M. MORDEFROID, Mme DELBECQ, M. TREBULLE, Mme ROQUAIN, M. ZAKARIAN, Mme LIBONG, M. CHARLES, Mme KERNY-BONFAIT, Mme CASAL DIT ESTEBAN, M. ATTAFF, M. DERBANNE, Mme DEGERIT, M. PEPERS, PANCRAZI, Mme BOULER, M. LEFEVRE, Mme SCHEIDECKER, M. MILLET, Mme BARBET, M. FOURNIER, M. YAHIEL, Mme CHAUVEAUD-LAMBLING, M. HULIN et M. GRISSOLANGE.

**ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :**

M. LARNICOL à M. JOLY  
Mme ORSINI à Mme FOUCAULT  
Mme OCTAU à M. DOSSMANN

**SECRETAIRE DE SEANCE :**

Mme FOUCAULT

-----

Monsieur le Maire ouvre la séance et indique avoir reçu des questions écrites qui seront abordées en fin de séance. Puis, Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de procéder à l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**DESIGNE**

– Madame Caroline FOUCAULT secrétaire de séance,

**DECIDE**

– de représenter la commune au sein du Conseil de l'association Terre et Cité suite à la démission de M. MORDEFROID. Monsieur Thomas JOLY et Monsieur Vincent HULIN se déclarent candidats. Monsieur Thomas JOLY obtient 28 voix et Monsieur Vincent HULIN obtient 5 voix,

**APPROUVE**

- l'ajustement de la participation fiscalisée fixé par le Syndicat Intercommunal pour l'Enfance Inadaptée (SIEI) pour un montant total de 12 888 €,
- la rectification de la participation fiscalisée fixé par le Syndicat Mixte de l'Yvette et de la Bièvre (SYB) à 41 372 €,

**AUTORISE**

- Monsieur le Maire à signer les lots suivants pour le marché public relatif l'approvisionnement en fournitures et matériaux des ateliers municipaux de la ville de Verrières-le-Buisson par 28 voix pour et 5 abstentions (M. FOURNIER, M. YAHIEL, Mme CHAUVEAUD-LAMBLING, M. HULIN et M. GRISSOLANGE) :
  - le lot n°1 (menuiserie) à la société GEORGES VILATTE,
  - le lot n°2 (peinture) à la société COULEURS DE TOLLENS,
  - le lot n°3 (quincaillerie) à la société DESCOURS & CABAUD ILE-DE-FRANCE,
  - le lot n°4 (électricité) à la société SONEPAR,
  - le lot n°5 (plomberie-sanitaire) à la société au FORUM DU BATIMENT,
  - le lot n°6 (maçonnerie) à la société POINT P.

**DECIDE**

- de créer un poste d'adjoint administratif territorial,
- de créer un emploi fonctionnel de Directeur des services techniques des communes de 10 000 à 20 000 habitants,
- de supprimer des postes afin de mettre à jour le tableau des effectifs.

**FIXE**

- le tarif pour le repas champêtre du samedi 20 juin 2015 de la façon suivante : 10 euros pour les adultes, 5 euros pour les enfants de 5 à 12 ans, gratuité pour les moins de 5 ans,

**APPROUVE**

- d'organiser du 21 au 26 avril 2015 un séjour à Londres pour 12 jeunes et d'en fixer les tarifs comme suit :

Quotient	Tarif 2015
C 1	15,32€
C 2	33,69€
C 3	45,95€
C 4	70,45€
C 5	91,89€
C 6	111,80€
C 7	131,71€
C 8	153,15€

**APPROUVE**

- l'adhésion de la commune de Chennevières-sur-Marne au sein du SIGEIF,

**DECIDE**

- le classement de la parcelle AN 638 dans le domaine public communal,

**AUTORISE**

- la mise en place d'un protocole d'accord transactionnel entre la commune de Verrières-le-Buisson et les consorts Bachir portant sur les termes de la construction du terrain sis 14 rue des Châtaigniers et Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

*Toutes les délibérations n'ayant pas fait l'objet d'une mention particulière ont été approuvées à l'unanimité des votes exprimés*

**PREND ACTE DES DECISIONS DE MONSIEUR LE MAIRE**

- N°37 Convention entre la commune et l'Association Solidarités Nouvelles pour le Logement de Verrières-le-Buisson pour un prêt de vaisselle à titre gracieux,
- N°38 Convention entre la commune, la Force Vigipirate-Sentinelle et le Ministère de la Défense pour les repas livrés au personnel militaire des unités Vigipirate,
- N°39 Convention de formation entre la commune et l'Association Nationale des Auxiliaires de puériculture (ANAP) pour faire participer un agent à une formation les 21 et 22 mai 2015 pour un montant de 370 € TTC,
- N°40 Signature d'un contrat de prestation avec le théâtre du Loup Blanc pour la représentation d'un spectacle « Palatine » au Moulin de Grais, 12 rue du Lavoir, à Verrières-le-Buisson, le samedi 28 mars 2015 à 21h pour un montant de 3 025 €,
- N°41 Signature d'un contrat de cession du droit d'exploitation avec le producteur SMARTFr Paris pour l'intervention du conteur Sami Hakimi, le samedi 11 avril 2015 à 18h30 au Moulin de Grais, 12 rue du Lavoir à Verrières-le-Buisson pour un spectacle « Chemins de contes : Ogresses, orges lourds, ogres laids » pour un montant de 500 € TTC,
- N°42 Convention de formation entre la commune et Trittech pour faire participer un agent à une formation du 20 au 24 avril 2015 pour un montant de 1 248 € TTC,
- N°43 Convention de formation entre la commune et UNA Essonne pour faire participer un agent à une formation les 2 au 3 avril 2015 pour un montant de 260 € TTC,
- N°44 Signature d'un contrat de cession avec l'artiste Hakr pour la réalisation d'un mapping dans le cadre du bicentenaire Vilmorin le 20 juin 2015 pour un montant de 20 000 € TTC,

N°45 Contrat de prestation avec M. FEILLET, membre de l'Académie d'agriculture de France pour l'animation, à titre gracieux, d'une conférence « La Saga du Blé » le mardi 14 avril 2015 à 20h30 à la maison Vaillant dans le cadre du Bicentenaire Vilmorin.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h45.

**Le Maire,  
Vice-Président des Hauts-de-Bievre,**

**Thomas JOLY**

Affiché conformément à l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

En application du décret n° 93.1121 du 20 septembre 1993, "le dispositif des délibérations du Conseil Municipal et les arrêtés du Maire, à caractère réglementaire, sont publiés dans un Recueil des Actes Administratifs ayant une périodicité trimestrielle", lequel est, par demande formulée auprès du Secrétariat Général, en Mairie :

- consultable, sur place à titre gratuit.

- communicable, par photocopie, à titre onéreux, aux frais du demandeur, au (x) tarif (s) fixé (s) par délibération, en vigueur à la date de la demande.